



Bourges 10h30, place Séraucourt
Vierzon 10h30, Forum République

14 octobre

Énergie, services publics

Manifestons !

Au pas de charge, le gouvernement a décidé de privatiser Gaz de France afin de permettre sa fusion avec le groupe Suez. Il entend à cet effet faire voter une loi par sa majorité parlementaire sans que, vous, consommateurs, salariés et citoyens, n'ayez le moindre mot à dire. Pour justifier ce véritable bouleversement du paysage énergétique de notre pays, des explications aussi diverses qu'extravagantes sont avancées. Pour le Premier ministre il faut privatiser GDF pour sauver Suez d'une OPA certaine. Pour les présidents des deux groupes, la fusion répondrait à un impératif industriel. Pour le ministre des finances, elle permettrait de mobiliser des finances qui manquent à GDF.

Tout cela, à vrai dire, ne vise qu'à masquer l'essentiel: au nom de l'intérêt des seuls actionnaires privés du groupe Suez, ce sont 60 années d'efforts pour développer un secteur énergétique efficace répondant aux besoins du pays et à l'intérêt général qui risquent de passer à la trappe. Et c'est vous, consommateurs et salariés, qui dans cette affaire serez les grands perdants. Le gouvernement, non content en effet d'obscurcir le débat et d'entretenir le flou sur les raisons d'une opération contestable, vous trompe délibérément quant à ses conséquences.

Ainsi, contrairement à ce qu'il affirme, la privatisation de GDF et sa fusion avec Suez ne permettront pas d'endiguer la hausse des prix du gaz que vous subissez et qui s'élève déjà à 23% en moins d'un an.

Le gouvernement prétend aussi que la fusion permettra de doter la France d'un géant gazier capable d'assurer, aux meilleurs coûts, la sécurité d'approvisionnement de la France. C'est faux. Les cessions d'actifs exigées par Bruxelles font que le nouveau groupe pèsera à peine plus que Gaz de France seul. Le gouvernement jure encore que rien ne changerait pour EDF. Tout indique pourtant le contraire.

Voilà déjà bien des raisons de s'opposer à la privatisation de Gaz de France. Mais il en est une autre sur laquelle je voudrais insister. Elle touche à la conception même que nous nous faisons de la société. La privatisation de GDF affaiblira encore un peu plus le secteur et les services publics. France télécoms, des pans entiers de la Poste et de la SNCF, ont déjà été livrés aux intérêts privés. Sans parler de l'hôpital dont les dernières réformes et l'étranglement budgétaire conduisent à l'asphyxie. Toutes ces évolutions, si elles satisfont l'appétit des actionnaires se font au détriment de la cohésion sociale, du développement harmonieux des territoires, de la réponse aux besoins des populations, de l'égalité de traitement de chaque citoyen à commencer par les plus faibles qui pâtissent plus que d'autres de l'affaiblissement des services publics. Pan par pan, les privatisations et l'amputation des moyens des services

publics nous éloigne d'une société plus juste et plus solidaire qui ferait du progrès social le moteur du développement économique. C'est pour la CGT une raison supplémentaire pour qu'ensemble, le 14 octobre, nous nous fassions entendre avec force.

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT



4 raisons de refuser le prix et la privatisation de Gaz

EN BRE F

Les factures de la privatisation

Savez-vous combien l'établissement de deux factures distinctes – une pour le gaz, une autre pour l'électricité – bien qu'émissées par un unique opérateur commun à EDF et GDF aura coûté? Le montant total de cette révolution s'élève à... 400 millions d'euros. Qui seront bien sûr répercutés sur les factures des 22 millions d'abonnés à l'électricité et des 10,5 millions d'abonnés au gaz!

Tarifs régulés, attention à la sortie

À compter du 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs, y compris les particuliers, seront «éligibles à la concurrence». Autrement dit ils pourront choisir librement leur fournisseur de gaz ou d'électricité. Mais attention, changer de fournisseur impliquera une sortie du tarif administré par l'État. En principe, on ne pourra y revenir qu'en cas de déménagement. Ou pour tourner la difficulté, en signant un nouveau contrat au nom de... son conjoint! En outre, même si le choix de sortir du service public ne concerne qu'une seule énergie, le gaz par exemple, les fournisseurs ne manqueront pas de proposer la facturation unique pour les deux énergies. L'acceptation d'une telle offre commerciale sera considérée comme une sortie du tarif administré pour les deux énergies.

Coûteuse fusion

Au départ et sans doute pour calmer l'opinion, le gouvernement et les directions des deux entreprises promettaient de mettre à parité les actions de Gaz de France et de Suez. Les actionnaires de l'opérateur privé ne l'entendent pas de cette oreille et demandent, pour compenser l'écart des cours – actuellement de

4 euros par action –, le versement d'un dividende exceptionnel. Coût pour Gaz de France : quelque 5 milliards d'euros. Et il se pourrait bien que les actionnaires de Suez fassent encore monter les enchères d'ici la fusion.

1. // Les prix vont flamber

Le gouvernement affirme que l'ouverture à la concurrence va faire baisser les prix. C'est pourtant l'inverse qu'on constate.

Depuis l'ouverture à la concurrence en 2000, la facture de gaz a augmenté de 66 %. Pour l'électricité, le prix de marché, applicable aux clients professionnels qui ont fait jouer la concurrence, a augmenté de presque 75 % en cinq ans. La preuve que dans le secteur énergétique la concurrence ne fait pas baisser les prix.

La raison en est simple. En France, les tarifs étaient jusqu'ici établis sur la base du coût marginal de production de l'énergie, une fois amortis les investissements pour la production pour EDF, l'importation et le stockage pour GDF, le transport et la distribution. C'est cette logique qui a permis l'égalité d'accès à l'énergie, chaque usager payant l'électricité et le gaz au même tarif. En régime de concurrence, ce système vole en éclats au profit des prix de marché.

En matière de gaz, les prix sont ceux des marchés à court terme qui intègrent les fluctuations au jour le jour, alors que Gaz de France achète son gaz sur la base de contrats de long terme (20 à 30 ans).

Pour l'électricité, le prix du marché s'établit au niveau européen et s'appuie sur le bouquet d'énergies que l'Europe utilise pour produire

son électricité. Cette structure de production où dominent le gaz, le fioul et le charbon, est très différente de la structure de production française : 80 % nucléaire et 15 % hydraulique. D'où un important différentiel entre le tarif service public et les prix de marché.

Les hausses vont encore s'amplifier

Pour l'heure, seuls les tarifs dérégulés, applicables aux «clients» professionnels, sont concernés par la nouvelle logique. Mais avec l'ouverture totale à la concurrence de tous les marchés, y compris celui des particuliers, à partir de juillet 2007, cette logique va se généraliser.

Certes, le gouvernement affirme vouloir maintenir le tarif service public pour les usagers domestiques qui resteraient chez l'opérateur historique. Mais son objectif, comme celui de la commission européenne est de faire disparaître les tarifs administrés. Le contrat de service public qui lie l'État à chacun des deux opérateurs historiques prévoit d'ailleurs explicitement, la convergence des prix administrés et des prix de marché. Une convergence qui ne peut se faire que vers le haut et qui promet une envolée des prix de l'électricité et du gaz. Une augmentation d'autant plus élevée qu'elle sera alimentée, en cas de privatisation de GDF, par l'appétit des actionnaires. n



2. // La sécurité énergétique sacrifiée

Le gouvernement affirme que la fusion de Gaz de France avec Suez permettrait de constituer un géant gazier capable de tenir tête aux producteurs de gaz. C'est faux.

Amputé des volumes de gaz dont Bruxelles exige la cession en contrepartie de la fusion, le nouvel ensemble pèserait à peine 14 % de plus que Gaz de France tout seul. Ce ne sera donc pas le géant qu'on nous annonce.

Et ce géant sera aux pieds d'argile puisque la fusion s'accompagnera d'un démembrement de Gaz de France. La Commission européenne pourfend en effet «l'existence des groupes verticalement intégrés» et entend contraindre GDF à céder tout ou partie de ses infrastructures que les usagers français ont financées pendant soixante ans ! En fait de synergies, la fusion conduira à la filialisation des terminaux, voire à leur cession, et à une perte du contrôle, sinon de propriété, de Gaz de France sur ses réseaux.

EDF affaibli

Mais la privatisation de Gaz de France et sa fusion avec Suez aura aussi, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, des conséquences pour EDF. Outre la mise à disposition de Suez de l'ensemble de ses fichiers clients communs avec GDF, l'électricien public devra, pour faire face à un nouveau concurrent, trouver, à

coup de milliards d'euros de nouveaux partenaires et se préparer lui aussi à une privatisation progressive et à de nouveaux marchandages sur son parc de centrales nucléaires.

La sécurité énergétique en danger

Enfin, en déstabilisant les entreprises publiques de réseaux, le gouvernement compromet la sécurité d'approvisionnement du pays.

En effet, en matière d'approvisionnement, les contrats de long terme ne relèvent pas de la négociation commerciale mais d'accords entre États. Qu'il s'agisse de produire la ressource ou de l'acheter, substituer les lois du marché à la puissance publique est dangereux, voire suicidaire. C'est ce qui conduit d'ailleurs les gouvernements de nombreux pays producteurs à reprendre la main sur leurs ressources fossiles, au moment où les États européens décident de confier leur avenir énergétique aux multinationales.

La qualité et le dimensionnement des infrastructures – dont on sait qu'il faudra, dans les prochaines années, y investir des milliards d'euros – s'accommodent mal du court-termisme du marché et d'une situation de concurrence entre les opérateurs. Ils font également très mauvais ménage avec la logique actionnariale qui prévaut dans les groupes privatisés et conduit à une captation des bénéfices réalisés sous forme de dividendes, au détriment des investissements. n



Objet de loi sur l'énergie de France

3. // Le service public démantelé

La libéralisation du secteur remet en cause en profondeur le service public de l'énergie, restreint le contenu de ses missions et renvoie au marché la satisfaction des besoins essentiels des citoyens.

En France, il y a 60 ans, la nationalisation des industries électriques et gazières, a sanctionné des décennies de crises, d'abus et de faillites des « trusts électriques ». Le système mis en place a permis de construire les infrastructures de production, de transport et de distribution indispensables pour alimenter les territoires et assurer un accès égal des usagers à l'énergie. C'est l'ensemble de ce dispositif, nous venons de le voir, que le projet de loi sur l'énergie remet en cause.

Il consacre notamment le démantèlement du service public de proximité – la distribution du gaz et de l'électricité (déjà filialisée) qui emploie 50 000 agents mixtes dans 102 centres de distribution. Pour l'heure, la distribution regroupe l'ensemble des services de proximité de Gaz de France et d'EDF : entretien et intervention sur le réseau, relève des consommations, accueil des usagers, facturation...

La privatisation de Gaz de France consacre la fin du monopole des concessions. Leur multiplication et leur mise en concurrence ouvrira la voie au démantèlement du service commun. Qu'advient-il alors des agents ? De l'accueil des usagers (ensemble, EDF

et GDF desservent 32 millions d'abonnés) ? Aura-t-on affaire à autant de tarifs que de concessions ?

Au moment où les citoyens sont nombreux à le remettre en cause, on semble vouloir calquer la nouvelle organisation sur le modèle à l'œuvre pour le service public de l'eau et de l'assainissement. Suez, qui alimente en eau potable un Français sur cinq, y a d'ailleurs fait ses armes... et sa fortune.

Une politique de casse des services publics

C'est dans une logique globale de recul et d'amoindrissement du poids des entreprises et des services publics que s'inscrit la privatisation de Gaz de France.

Le critère de la capacité à dégager des profits, retenu par les tenants de la privatisation, ne correspond pas au critère du service public. Il en résulte, entre autres, la fermeture d'hôpitaux de proximité, la baisse de qualité de la distribution du courrier en parallèle à la privatisation par morceaux des activités les plus rentables de la Poste ou à la fermeture de lignes de chemin de fer jugées insuffisamment rentables.

Ces évolutions se font au détriment de la cohésion sociale, de la réponse aux besoins des populations et de l'aménagement harmonieux du territoire.

C'est à l'accélération et à l'aggravation de ces processus que concourent la privatisation de GDF. n



4 // Les enjeux environnementaux ignorés

Le secteur de l'énergie est particulièrement concerné par les enjeux environnementaux et par le développement durable.

L'humanité est aujourd'hui confrontée à de nouveaux et gigantesques défis tels la perspective d'épuisement des énergies fossiles, les changements climatiques ou encore la question majeure du développement. Le secteur de l'énergie apparaît comme un secteur clé pour les réponses à construire.

L'avenir dépendra en effet beaucoup des choix que nous ferons en matière d'exploitation des ressources, de diversification des énergies, d'infléchissement d'un mode de produire trop gourmand en énergie et peu respectueux de l'environnement.

L'avenir de milliards d'hommes et de femmes passe également par un accès plus large, plus égal à une énergie moins coûteuse. Comme le reconnaît l'Onu, l'accès à l'énergie est un facteur essentiel pour rompre le cercle de la pauvreté. Ces questions d'avenir, nécessitent des choix immédiats, imposent un travail de recherche et investissements, réflexion et débats. Ces dimensions, qui rendent tous les pays et tous les continents solidaires pour assurer l'avenir de la planète et du genre humain, suffiraient à justifier une maîtrise

publique, à l'échelle nationale, européenne, planétaire.

À l'inverse, le choix du gouvernement de la privatisation de la concurrence sur des marchés libéralisés, ne répond à aucune de ces préoccupations.

Un modèle libéral suicidaire

La vision à court terme des marchés conduit les opérateurs à privilégier des sources d'énergie dont la production est peu gourmande en investissement, comme c'est le cas du gaz utilisé massivement pour produire de l'électricité au détriment de sources alternatives et des usages pour lesquels le gaz est plus compétitif (chauffage, cuisson...). La concurrence entre opérateurs et les appétits de profits des actionnaires privés incitent à réduire le budget de recherche et développement ainsi qu'à différer les investissements de production, de transport, de distribution.

Les prix élevés quel qu'on constate partout freinent l'accès à l'énergie des plus démunis, affectent les citoyens aux revenus modestes et pénalisent la consommation des autres biens et services.

Enfin, du point de vue social, une des composantes clés du concept de développement durable, l'option tout marché, tout-privé a déjà conduit à supprimer et/ou précariser 250 000 emplois directs en Europe. n

ILS S'ENGAGENT

Un Nobel contre la privatisation

Joseph E. Stiglitz, ancien économiste en chef de la Banque mondiale et prix Nobel d'économie en 2001, ne mâche pas ses mots à propos de la privatisation de Gaz de France. S'appuyant sur l'expérience des États-Unis où « la dérégulation a mené au désastre, provoquant une augmentation considérable du coût pour les consommateurs et des coupures d'électricité », il s'interroge : « Si le service public de l'énergie n'a pas de problème, pourquoi le privatiser ? » Et d'ajouter : « Le système français de l'énergie est si bon qu'on se gratte la tête et qu'on se dit que la privatisation tient plutôt à une question idéologique. » On ne saurait mieux dire.

Passer Suez dans le giron public

François Morin, professeur de Sciences économiques à l'université de Toulouse I, propose dans Les Échos, une alternative au plan du gouvernement : la fusion de GDF avec EDF, ensemble auquel il ajoute les actifs de réseaux de Suez et ses actifs de production électrique. « Le regroupement pourrait être l'amorce d'une véritable coopération européenne, notamment en matière d'infrastructures énergétiques. L'idée serait de créer une nouvelle compagnie dont une partie des actifs (les réseaux) serait apportée à des groupements d'intérêts économiques européens, comme l'a été un moment Airbus. L'ensemble fusionné serait détenu par l'État à plus des deux tiers, maintenant ainsi ce nouveau groupe dans le secteur public. »

Tout ça est-il bien constitutionnel ?

Le préambule de la Constitution de 1946 stipule, dans son alinéa 9, que « tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert le caractère d'un service public national (ou d'un monopole de fait) doit devenir la propriété de la collectivité. » Une interprétation stricte de cette prescription conduit certains juristes à considérer que le transfert de fait des missions de service public à un opérateur privé n'est pas conforme à la Constitution. Seule une révision préalable de celle-ci l'autoriserait. Alors que le gouvernement tente d'opérer cette révision « en douce » (par le fait accompli), les groupes d'opposition à l'Assemblée nationale envisagent de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel.

LES AGENCES DE COM' DÉJÀ AU DÉJÀ AU BOULOT.



Propositions CGT pour bâtir une alternative



Toujours d'actualité, les Thématiques que la Nouvelle Vie Ouvrière a consacré à l'Énergie vous permettra d'entrer dans le vif des débats. De la fracture énergétique, à l'œuvre au noir de la libéralisation, du bio qui carbure aux seot défis capotaux, un stock de réflexions renouvelables sur un secteur clé pour notre avenir.

Disponible sur librairie-nvo.com au prix de 8€

Comment plumer EDF ?

Un amendement adopté par l'Assemblée nationale, remet purement et simplement en cause le service public de l'électricité. Il stipule que tous les grands consommateurs industriels et les PME-PMI qui ont fait jouer leur éligibilité depuis au moins deux ans et dont le prix d'achat de l'électricité excède de plus de 25 % le tarif administré pourront revenir à un tarif réellement provisoire, pendant deux ans, tout en conservant leur contrat avec leur fournisseur. Ce tarif provisoire de retour est plafonné à 30 % au-dessus du tarif administré. Le manque à gagner pour le fournisseur, concurrent d'EDF, sera compensé financièrement à 95 % par... EDF. Et comme si cela ne suffisait pas, EDF devra aussi mettre à disposition de ses concurrents un volume d'électricité au quasi-prix de revient du nucléaire et de l'hydraulique. Une véritable subvention – pas même déguisée – à la concurrence privée.

La France dispose d'atouts importants en matière énergétique. C'est en s'appuyant sur eux et non en organisant leur démolition que nous pouvons maîtriser l'avenir. Pour ce faire la CGT formule quatre séries de propositions.

1. Développer EDF, Gaz de France et Suez
- La CGT propose de reconquérir la maîtrise publique d'EDF et de Gaz de France, en commençant par ne pas diminuer la part de l'État dans leur capital.

- Elle propose de préserver les entreprises publiques des exigences des marchés financiers en les débranchant de la Bourse.

- Elle propose enfin de renforcer la part du capital public au sein du groupe Suez, en accroissant la part des acteurs publics déjà présents dans le capital.

2. Protéger les consommateurs



- La CGT propose d'instaurer un véritable droit à l'énergie incluant la mise en place d'une tranche sociale tarifaire pour chacune des énergies : gaz, électricité, fioul domestique, etc.

- La CGT propose également que le gouvernement intervienne au niveau européen pour revendiquer « l'opt out », c'est-à-dire la possibilité pour un État de ne pas ouvrir à la concurrence le marché des particuliers en juillet 2007, en utilisant le principe de subsidiarité contenu dans les traités.

- La CGT propose enfin la mise en place d'un observatoire incluant des consommateurs, des élus et des salariés et permettant une évaluation transparente des tarifs de l'électricité et du gaz.

3. Organiser un pôle public de l'énergie en France

- La CGT propose la mise en place d'un véritable pôle public de l'énergie permettant d'organiser les relations entre les opérateurs publics et privés existants sur la base de coopérations industrielles et non d'une concurrence destructrice. Ce pôle public serait un outil pour :
- contribuer à l'aménagement harmonieux des territoires dans

le cadre du respect des principes de solidarité et d'égalité ;
- vérifier pour les projets industriels proposés par les groupes s'inscrivent bien dans le cadre des orientations politiques décidées par la représentation nationale ;

- engager une dynamique de cohésion sociale visant l'élévation et l'harmonisation des garanties sociales pour tous les salariés du secteur de l'énergie ;

- promouvoir le droit à l'énergie en France et en Europe dans le cadre d'un financement solidaire mettant à contribution l'ensemble des industriels.

de rompre avec la politique de séparation des activités mixtes entre EDF et Gaz de France pour, au contraire, définir de nouveaux métiers communs – dans la recherche, par exemple. Et opérer ainsi un rapprochement entre les deux opérateurs publics.

4. Mettre en œuvre une politique énergétique européenne

- La CGT propose la mise en place d'une agence européenne de l'énergie qui aurait pour mission d'organiser une réelle coopération entre des opérateurs de statuts différents – publics en France, privés ailleurs – prenant en charge des objectifs collectifs européens de politique énergétique : sécurité d'approvisionnement, modération des prix, investissements futurs, évolutions technologiques, recherche...

- La CGT propose d'octroyer des compétences politiques nouvelles à l'échelon européen afin d'élaborer une véritable politique européenne de l'énergie pour :
- sécuriser les approvisionnements ;

- planifier les nouveaux investissements dans les infrastructures électriques et gazières, pour répondre aux besoins futurs ;

- faire progresser la recherche pour répondre aux besoins sociaux et aux défis énergétiques, environnementaux et climatiques tant en Europe que dans le monde. n

● La CGT propose dans l'immédiat



Le 18 septembre dernier, quatre organisations syndicales adressaient une lettre ouverte au président de la République. Le texte est devenu depuis une pétition unitaire que vous pouvez signer auprès des militants de la CGT.

Supplément gratuit au numéro 3241/293 de la NVO du 6 octobre 2006. Directeur Alain Guinot. Réalisé par les salariés de la presse et la rédaction de la Nouvelle Vie Ouvrière.

je m'abonne 1 an à la **nvo** pour 52 €*
(Écrire en lettres capitales, merci) Monsieur Madame Mademoiselle

NOM _____ ANNÉE DE NAISSANCE _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ VILLE _____
TÉLÉPHONE _____ E-MAIL _____
FÉDÉRATION _____ ENTREPRISE _____
CODE POSTAL _____ VILLE _____

*Payable : par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière : 52 €.
 par prélèvement automatique : 2 x 26 €.

Service abonnements Nouvelle SA LA VIE OUVRIÈRE B.P. 50119 - 92244 Malakoff cedex
Important : datez et signez simplement l'autorisation de prélèvement et joignez votre RIB obligatoirement.

* OFFRE VALABLE JUSQU'AU 30/09/07

Bulletin de contact et de syndicalisation



Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Age : _____ Profession : _____
Entreprise (nom et adresse) : _____
Retourner à : UD CGT du Cher, 8 place Malus 18000 Bourges

Je souhaite :
 prendre contact
 me syndiquer